

Qui je suis

Je m'appelle Jean-Yves Dubé, j'ai 46 ans, je suis marié et père d'une fille de 18 ans. J'ai fait mes études en éducation spécialisée, puis un baccalauréat et une maîtrise en philosophie à l'Université Laval. Mon mémoire de maîtrise porte sur l'expérience morale telle que comprise par le philosophe français Vladimir Jankélévitch. J'ai enseigné la philosophie durant une dizaine d'années dans trois institutions. J'ai par la suite organisé et animé des ateliers philosophiques pour des personnes qui ont des problèmes de santé mentale. J'ai réalisé ces ateliers avec l'aide de plusieurs organismes spécialisés dans ce domaine de la santé. Je pratique professionnellement le portrait fait à la main depuis maintenant 27 ans sur la rue Sainte-Anne dans le Vieux-Québec. J'entame ma quatrième année comme président de *l'Association des artistes de la rue Sainte-Anne Inc.*

Mon intérêt pour la question

Épris d'une grande curiosité à connaître les principes, la logique et les richesses du monde et de l'humanité, à l'affût de la vérité partout où elle se trouve et sensible à la réalité quelle que soit la forme qu'elle revêt, je suis une personne qui a un large champ d'intérêts : la théologie, la philosophie, les sciences humaines, les sciences pures, les sciences naturelles et les arts. Amoureux du Québec et de ses habitants ainsi que du monde qui peuple la terre entière, et compte tenu des nombreux sujets qui m'intéressent, il est naturel que je me sois intéressé à la question de l'intégration des immigrants et des accommodements raisonnables. Maintenant, si j'ai décidé de vous présenter ce mémoire, c'est parce que je constate qu'il y a trop souvent sur ces sujets des jugements et des opinions erronés ou équivoques, conduits par le réductionnisme ou par des préjugés invérifiés.¹

¹ Les préjugés ne doivent jamais être rejetés d'entrée de jeu parce qu'ils sont des préjugés, mais être vérifiés dans leur vérité.

Intégration et accommodements raisonnables

Le problème qu'ont soulevé les dernières applications des accommodements raisonnables n'est pas ceux-ci mais le refus ou l'apparence de refus de la part des immigrants de s'intégrer, c'est-à-dire de se soumettre à certains principes fondamentaux de la société qui les accueille (principes auxquels tous les citoyens de cette société doivent se soumettre s'ils veulent faire partie de cette société). Ce refus va parfois jusqu'à demander à la société qu'elle s'adapte à leur propres principes. Toutefois s'intégrer dans une société ne signifie pas que la personne doit entièrement se soumettre à elle, c'est-à-dire oublier toute sa culture et tout son savoir-faire et accepter aveuglément les principes de cette société. Une intégration n'est pas la négation de soi et de sa culture, mais l'adaptation de soi à cette nouvelle société et à cette nouvelle culture, ce qui exige du jugement. L'immigrant peut alors rejeter une manière de faire, voire un principe fondamental de la société qui l'accueille. Il doit ainsi viser non seulement la compréhension mutuelle avec les membres de cette société, mais aussi la recherche de la qualité en toute chose (la culture)², ce qui l'amène dans certaines situations à rejeter ce qui est inadmissible (les défauts, les fautes morales). L'intégration ne se fait pas sans la culture. Pour juger de la valeur des principes de la société d'accueil, l'immigrant doit évaluer l'intention qui est à leur base et qui les anime. Seule l'intention favorable à la personne humaine (la sauvegarde de son intégrité, l'amélioration de sa personne, etc.) devra être retenue. Il n'y a donc pas seulement la culture des immigrants qui doit être évaluée, mais aussi celle de la société. L'immigrant et la société doivent rechercher ce que l'autre offre de plus digne. Si l'attitude de la société consiste à dénigrer l'immigrant ou toute autre personne, l'immigrant n'est donc pas tenu de l'accepter. Il a même la responsabilité morale de la dénoncer et de travailler pour qu'elle cesse ce dénigrement. Cette remarque vaut évidemment pour l'attitude de la société envers celle de l'immigrant. Ainsi un immigrant qui dénigrerait un membre de sa famille pour des raisons de

² L'acceptation du concept de culture qui vient d'être donnée et qui constitue son sens fondamental doit être distingué du sens technique qui désigne l'acte de faire croître et d'entretenir, comme dans l'acte de cultiver une mauvaise habitude.

traditions par exemple devra être corrigé par la société qui l'accueille : celle-ci devra lui enseigner que sa tradition est inadmissible et, au besoin, intervenir pour redonner au membre dénigré toute sa dignité.

L'évaluation des principes de l'immigrant et de la société exige de distinguer le principe évalué (par exemple le respect) de la forme qu'il prend. Confondre le principe avec sa forme est le principe même du fondamentalisme. Le fondamentaliste est celui qui s'en tient à la lettre dite ou écrite, au geste traditionnel pour incarner un principe, par exemple à la forme traditionnelle d'incarner la pudeur, le respect ou la justice. Il ne voit pas d'autres manières d'appliquer le principe. Cependant la personne qui voudra se faire comprendre (l'immigrant pour la société ou le contraire) devra tenir compte aussi de la forme, car c'est toujours dans une forme incarnée que les personnes communiquent le principe. Comment un immigrant pourrait-il se faire comprendre s'il n'utilisait pas les codes compris par les personnes qui l'accueillent? En ne tenant pas compte de la manière dont les autres expriment le même principe, la personne pourrait éventuellement comprendre l'acte d'autrui dans le sens inverse de celui que ce dernier voulait donner.

On retrouve souvent cette erreur de jugement qui caractérise le fondamentalisme dans l'approche des symboles. Comme les principes dont nous venons de parler, les symboles comprennent une distance face à la réalité qu'ils représentent. Un symbole ne renvoie pas à lui-même, mais à autre chose que lui-même et qu'il représente. Un drapeau représente un pays, une forme sur une pancarte une action à poser (arrêter, tourner à droite, etc.), etc. C'est donc une erreur de défendre un symbole pour lui-même, comme si le symbole était la chose même, c'est-à-dire ce qu'il représente. L'attaque contre un symbole ne peut être que symbolique, elle n'a pas détruit la réalité à laquelle renvoie le symbole. Brûler un drapeau ne détruit pas le pays qu'il représente, mais seulement le symbole de ce pays. Croire le contraire démontrerait qu'on ne comprendrait pas l'idée de symbole ainsi que le fait qu'on aurait une conception fondamentaliste. Ce ne serait pas une méprise banale, car cela compromettrait l'intégration de l'immigrant en le cantonnant (ou cantonnant la société) à une manière de représenter la réalité; lui enlevant ainsi toute possibilité de comprendre les autres manières de la représenter. Si la société ou l'immigrant veut comprendre l'autre, il doit pouvoir comprendre le principe de tout symbole, c'est-à-dire reconnaître la distance essentielle entre le symbole et ce qu'il

représente, ou celle entre la manière d'appliquer la morale, que constituent les mœurs, et les principes moraux comme tels. En d'autres termes, ils doivent éviter le fondamentalisme.

Une intégration réussie ne se manifeste pas lorsque l'immigrant est devenu identique aux membres de la société qui l'accueille, mais lorsqu'il est parvenu à vivre en harmonie avec la société, indépendamment de leur différence. D'ailleurs devenir identiques ou même semblables aux personnes qui nous accueillent n'est pas nécessairement positif, car cela inclut d'acquérir leurs défauts. Ce n'est pas devenir identique à l'autre qu'il faut rechercher, mais chercher ce qu'il y a de positif chez autrui pour s'enrichir. Nous n'avons pas à demander aux immigrants de devenir de « vrais Québécois », c'est-à-dire le prototype du Québécois, celui qui comprend les caractéristiques les plus communes des Québécois, car ce serait leur demander d'adopter *ipso facto* les défauts de ces derniers. D'ailleurs le Québécois lui-même doit éviter d'être le « vrai Québécois ». Ce qu'il doit chercher, c'est de devenir le meilleur Québécois qui soit, c'est-à-dire le Québécois cultivé, celui qui recherche la qualité en toute chose et chez les gens, pour qu'il s'enrichisse et s'améliore; ce qui fera de lui le plus grand des amants du Québec.

La valorisation du « vrai Québécois » que l'on rencontre trop souvent peut s'expliquer par la confusion entre l'identité et la culture québécoise ou par le ressentiment. La culture n'est qu'un élément de l'identité d'un peuple ou d'une personne, elle n'est pas synonyme de son identité. Les éléments qui identifient une personne ou un peuple sont différentes facettes de cette personne (sa psychologie, sa morale, son physique). Les Chinois ont les cheveux noirs et lisses, les Africains les cheveux frisés, les Anglais réagissent calmement devant un imprévu ou la perte d'un bien, etc. Quant à la culture, disons-le derechef, elle est la recherche de la qualité en tout. Être alcoolique ne fait donc pas partie de la culture russe, être obèse de la culture états-unienne et sacrer de la culture québécoise. Ce sont plutôt des caractéristiques qui identifient l'homme moyen, c'est-à-dire le « vrai Russe », le « vrai États-unien » et le « vrai Québécois ». Loin d'être des caractéristiques culturelles, elles sont des défauts de culture, c'est-à-dire la marque d'un manque de culture. Seul l'homme du ressentiment, tel que Max Scheler le décrit³,

³ Voir *L'homme du ressentiment*, Gallimard.

veut que ces défauts fassent partie de la culture, car de cette façon il n'a pas à les corriger et chercher à améliorer son attitude.

La recherche de la qualité, c'est-à-dire la volonté de se cultiver vaut autant pour la société qui accueille que pour l'immigrant. La société se doit d'être réceptive à la richesse de la personne qu'elle accueille autant que cette dernière doit être réceptive à la richesse de la société qui la reçoit. *La reconnaissance de la richesse de l'autre est le premier pas vers l'intégration.*

Les qualités des autres personnes et leur richesse culturelle envers lesquelles la société doit être réceptive incluent non seulement leur art et leur science, mais aussi leur recherche et leur réponse aux grandes questions philosophiques. Un immigrant philosophe est une richesse pour la société qui l'accueille. Cela est vrai aussi d'un grand religieux. Rejeter tous les religieux parce qu'ils sont religieux serait une erreur. Ce qu'une société est légitime de rejeter est toute personne ou tout groupe qui chercherait à imposer une nouvelle politique sociale basée sur ses propres croyances, Mais l'homme religieux n'est pas *a priori* une personne qui impose ses convictions à la société, mais celle qui a une réponse profonde à la question du sens de la vie. Il est donc souhaitable, une fois installé dans son pays d'accueil, que cet homme partage sa richesse. C'est ce qu'a fait Mère Teresa en Inde et que tentent de faire certains immigrants sur notre terre. Ce partage de la richesse philosophique ou religieuse exige toutefois une finesse, un savoir-faire, pour éviter que le message partagé soit mal compris ou refusé. Il ne s'agit pas ici de partager ou d'échanger des symboles philosophiques ou religieux, mais de partager les principes qui sont à la base de la philosophie ou de la religion et qui guident la personne dans sa vie. L'homme cultivé, tel que précédemment défini, reconnaîtra que la philosophie ou la religion de l'immigrant peut être une richesse à découvrir.

Pour que cet échange culturel puisse se réaliser, certaines conditions sont nécessaires. Il est nécessaire par exemple que les personnes aient une vie privée pour cultiver leur richesse et que la société soit démocratique et laïque. La laïcité n'est pas l'athéisme, comme croient à tort certaines personnes, mais l'espace social de liberté qui permet aux membres de la société d'accepter ou non d'être religieux et de réaliser sa religion, même sur la place publique. L'échange de richesses entre l'immigrant et la société nécessite donc la laïcité, non l'athéisme. Fonder l'intégration sur l'athéisme est

une erreur de même nature que la fonder sur une croyance en Dieu, car ce sont deux formes de foi indémontrable, l'une qui affirme que Dieu existe et l'autre qu'il n'existe pas. Ce n'est pas à la foi que s'oppose la laïcité, mais à la dictature religieuse ou athée. La laïcité joue le même rôle face aux religions et à l'athéisme que la démocratie face aux différentes philosophies politiques : celui de rendre possible à ces différentes philosophies de s'exprimer.

L'intégration sur le plan de la morale consiste principalement à adopter la manière qu'a la société d'appliquer les principes moraux reconnus par les deux partis, par exemple la manière de respecter autrui ou d'être pudique. Lorsque le principe moral ou la manière de l'appliquer s'avère barbare, l'immigrant, ou la société d'accueil, n'est pas tenu de l'adopter. Il doit même s'opposer à son application, comme nous avons vu. Si la différence entre la morale de la société et celle de l'immigrant n'est que de nature formelle et non principielle, et si un des deux partis doit s'adapter (opter pour l'autre manière d'appliquer le principe moral), ce sera naturellement l'immigrant, car c'est celui-ci qui s'intègre à la société et non l'inverse. Lorsqu'une femme musulmane immigré dans un pays de culture occidentale par exemple, l'adoption de la manière occidentale d'appliquer la pudeur devrait l'amener à ne plus utiliser le voile, car en Occident la pudeur n'a pas besoin d'un tel voile pour se manifester.⁴

Pour ce qui est des coutumes et des traditions, qui sont souvent présentées comme des réalités fondamentales et intouchables, elles peuvent, elles aussi, être remises en question en raison de leur nature formelle. Une coutume ou une tradition, tout comme les mœurs et la tolérance, ne peut pas être défendue pour elle-même; sa valeur ne réside pas en elle, mais dans son objet. Tolérer l'injustice n'a rien de louable, pas plus que ne l'est l'acte de défendre la tradition de tuer les premiers-nés.

Dans la défense de l'égalité entre les citoyens, la situation exige parfois de transgresser la règle générale et formelle lorsque l'application de cette règle tue la possibilité pour une personne d'être traitée sur le même pied d'égalité que les autres

⁴ Ce changement de comportement est particulièrement nécessaire s'il concerne la pudeur, car continuer à voiler ses cheveux par pudeur malgré le changement de culture laisse entendre que les hommes occidentaux sont animés d'une intention immorale, ce qui est méprisant pour eux, étant donné que c'est certainement très rare que cette intention ait lieu.

citoyens. Ainsi, pour reprendre un exemple désormais classique, pour être traité avec égalité, par exemple pour pouvoir appliquer son droit de vote comme tous les autres citoyens, face à une personne aveugle l'État fera exception et lui permettra d'être accompagnée dans l'isoloir pour pouvoir voter, alors que la loi ne permet pas d'être accompagné. C'est dans cette perspective de l'exception qui sauve la règle morale (ici l'égalité des personnes) que s'inscrivent les accommodements raisonnables. *Ceux-ci ne sont donc pas a priori des sources de problèmes moraux, mais des solutions morales à un problème moral.* Cette manière de réaliser la justice se nomme l'équité. Les accommodements raisonnables sont donc des exemples d'équité.

Comme les accommodements raisonnables visent la justice (le respect de tous et chacun), il va alors de soi qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour aller contre l'égalité. Ce serait les utiliser dans le sens contraire de leur essence. La société basée sur l'égalité entre les citoyens n'a pas à créer un accommodement qui irait dans le sens contraire, ce qui serait un accommodement déraisonnable. Précisons que les accommodements raisonnables sont des solutions à l'injustice qui découle de la justice formelle, non des solutions à un conflit de valeurs (religieuses, morales ou autres) ou de droits. Le juge qui a à prendre une décision n'a pas à choisir entre les valeurs des uns et celles des autres ou entre le droit des uns et ceux des autres, mais à défendre la personne contre une justice formelle aveugle à l'iniquité que cette justice engendre. Ramener la question des accommodements raisonnables à celle des valeurs ou celle des droits revient à ne pas comprendre le problème qu'ils soulèvent. C'est une approche réductrice.

Un accommodement serait déraisonnable s'il n'était pas équitable ou s'il procédait dans le sens contraire de la logique éthique, par exemple s'il sacrifiait le principe de la justice, qui renvoie à l'essence et à la valeur de la personne, pour un objet de moindre valeur (un symbole par exemple) ou un principe d'action pour sauvegarder la manière de l'appliquer, ce qui serait sans équivoque absurde. Ce serait défendre la lettre contre l'esprit, ce qui est le propre du fondamentalisme.

Pour éviter les erreurs de jugement, nous devons aussi tenir compte de l'essence et de la logique des différents sujets concernés et ne pas nous en tenir à un regard simpliste. Affirmer par exemple que la religion ne devrait concerner que la vie privée, qu'elle n'a

pas sa raison d'être dans la vie publique, c'est mécomprendre l'essence même de la religion, qui invite chaque fidèle à adopter une attitude morale vis-à-vis de son prochain et à organiser la vie sociale favorable au développement de la personne. La religion implique notre lien à autrui et à la vie sociale. Réduire la religion à la vie privée lui enlèverait toute possibilité d'aider autrui. Contrairement à une certaine opinion populaire, la religion peut intervenir dans la vie sociale, comme d'ailleurs elle l'a toujours fait. Pensons simplement aux écoles primaires et secondaires, aux universités, aux hôpitaux, aux missions et aux différents organismes d'entraide (les maisons d'hébergement, les soupes populaires, etc.). La religion, plus et mieux que d'autres institutions et mouvements sociaux laïques, est une force sociale qui a sa place et toute sa légitimité. Ce qui doit être exclu, c'est la religion dans la vie politique, non dans la vie sociale. Ces deux concepts ne renvoient pas à la même réalité. La vie sociale renvoie à la vie en société, c'est-à-dire à ce que vivent les différentes personnes qui la constituent, alors que la vie politique renvoie aux structures de la société et à leur organisation. Cette distinction nous permet de préciser que la laïcité n'est pas l'exclusion de la religion de la place publique et du rôle qu'elle y joue, mais son exclusion de la politique. La religion est une richesse personnelle et sociale. Ne pas partager sa foi, qui est une réponse personnelle et profonde au sens de la vie, serait alors une erreur.